

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 17 décembre 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Alain Lacasse
	Denyse Tremblay	Robert Riel
	Éric Duchesneau	Robert Vincent
	Catherine Baudin*	

EST ABSENT : Jocelyn Dupuis (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Julie Bertrand et le directeur général, M. Michel Pinault.

2018-12-1134

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

13. Affaires nouvelles :

13.1. Avis de motion – Modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage – Zone LN01A et zones agricoles et industrielles – Poste de compression – classe d'usages public utilitaire « Puti ».

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1135

Première période de questions des citoyens

1. M. Reynald Beauvais, 505, rue de l'Iris

M. Reynald Beauvais s'adresse au conseil municipal en le félicitant pour la nouvelle vocation de l'église Notre-Dame qui servira au Cégep. M. Beauvais suggère que le Jubé soit nommé « Jubé Armand Caron » et il dépose un document à cet effet, lequel sera transmis au Comité de toponymie.

2. M. Pascal Côté, 138, rue Laval Sud

M. Pascal Côté s'adresse au conseil municipal suivant la réception d'une lettre expliquant que le trottoir ne sera plus déneigé sur le côté de la rue, face à sa propriété. Il veut savoir si cette situation demeurera ainsi et si la Ville procédera à l'enlèvement de la neige, ce à quoi on lui répond.

3. Mme Gisèle Rainville, 388, rue Coupland

Mme Gisèle Rainville s'adresse au conseil municipal concernant le projet de gazoduc suivant la rencontre du 27 novembre dernier au Castel avec les représentants d'Énergir et mentionne être en désaccord avec le projet.

Elle demande qu'une rencontre soit fixée entre les citoyens et la Ville. M. le maire répond que l'avis de motion ajouté à l'ordre du jour est pour donner du temps à la Ville afin d'aller chercher des réponses à nos questions et que pour l'instant, la Ville ne peut pas dire si elle est pour ou contre ce projet.

4. **M. Pierre Bell, 388, rue Coupland**

M. Pierre Bell s'adresse également au conseil municipal pour le projet de gazoduc. Il désire que les citoyens soient consultés relativement à ce projet. M. le maire répond qu'on doit avoir des réponses pour pouvoir étudier le dossier. M. Bell remercie les conseillères Mesdames Denyse Tremblay et Catherine Baudin pour leur présence à la cérémonie du 11 novembre dernier pour les vétérans à l'occasion du jour du Souvenir.

2018-12-1136

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le lundi 3 décembre 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le lundi 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1137

Partage Notre-Dame - Contribution financière

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2018-018;

CONSIDÉRANT la contribution au bien-être des personnes vulnérables de Granby et de la région et de faire la différence au sein de notre communauté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la contribution de la Ville de Granby au Partage Notre-Dame, pour un montant de 1 605 \$, ce qui représente de 50 % du montant global de 3 210 \$ remis à l'organisme, l'autre 50 % provenant de dons offerts par le personnel de la Ville de Granby, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 541-2018, en date du 12 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1138

Réception provisoire – Fourniture et installation de 3 agitateurs solaires au réservoir Lemieux - Contrat numéro 068/2018 - Plomberie & Chauffage Topp 2006 inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2018-048;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucun changement au contrat d'une valeur de 263 738,85 \$, taxes incluses.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 28 juin 2018, la réception provisoire des travaux exécutés pour la fourniture et l'installation de 3 agitateurs solaires au réservoir Lemieux, dans le cadre du contrat numéro 068/2018;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception provisoire des travaux à la suite du contrat numéro 068/2018 conclu entre la Ville de Granby et Plomberie & Chauffage Topp 2006 inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1139

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 - Commission scolaire du Val-des-Cerfs – Consultation des Villes et MRC

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-052;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT QU'après étude et considération de ce document, le conseil est en accord avec ledit plan triennal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de prendre acte et de donner un avis favorable au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tel que présenté en annexe au sommaire DG-2018-052; et

d'autoriser le directeur général à compléter et à signer le rapport de consultation.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1140

Renouvellement - Entente remplaçant l'entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) – Période d'un (1) an

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-050;

CONSIDÉRANT l'*Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est* signée par les Villes de Granby, Bromont et Cowansville, le 12 novembre 2014, laquelle échoit le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-0420 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Granby le 22 mai 2018, par laquelle la Ville de Granby dénonçait ladite *Entente* en vue de discuter de nouvelles conditions pour un renouvellement, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la dénonciation de l'*Entente* et en vue de revoir les conditions de renouvellement, le cas échéant, les parties ont réalisé conjointement une étude portant sur les retombées économiques de la Régie à la suite d'une autre entente intermunicipale convenue à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation des résultats de cette étude, lesquels résultats n'ont été présentés que le 5 décembre 2018 aux représentants municipaux de la RARCE, les parties souhaitent plus de temps pour revoir, le cas échéant, les conditions de l'*Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est* en établissant une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les parties ne disposent pas suffisamment de temps avant le 31 décembre 2018 pour établir de nouvelles conditions;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps, les parties souhaitent néanmoins maintenir pour une autre année supplémentaire les conditions de l'actuelle *Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est*;

CONSIDÉRANT QUE durant la prochaine année, les trois municipalités poursuivront leurs discussions en regard du renouvellement ou non de l'entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de renouveler l'*Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est*, signée par les Villes de Granby, Bromont et Cowansville, le 12 novembre 2014, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, le tout sauf quant à l'article 9 de celle-ci; et

que les parties confirment que l'entente prendra fin de plein droit au 31 décembre 2019 sans qu'il soit nécessaire de donner un préavis aux termes de l'article 9 de ladite Entente.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1141

Comité de circulation - Réunion du 13 novembre 2018 - Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-141;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 13 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 13 novembre 2018, sauf pour le point suivant :

- point 3.2 intitulé « Validation de la limite de vitesse - rue Robitaille entre la rue Lemieux et la municipalité du Canton de Shefford - suivi des analyses », lequel point est référé à nouveau au Comité de circulation;

et que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1142

Autorisation de signature - Offre d'achat - Partie du lot numéro 6 135 441, CQ - Partie de l'emprise de la rue Évangéline - Ancro limitée

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-159;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de prolonger le trottoir sur la rue Évangéline sur une distance de 38 mètres, et ce, en vue de sécuriser l'accès des piétons;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Ancro Limitée accepte de vendre une partie du lot numéro 1 012 193 du cadastre du Québec, laquelle partie porte maintenant le numéro de lot 6 135 441 du même cadastre;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la compagnie et la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 135 441 du cadastre du Québec de la compagnie Ancro Limitée, pour la somme de 89,30 \$ du mètre carré et suivant l'ensemble des conditions contenues dans l'entente signée le 21 mars 2017, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-159, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 536-2018, en date du 11 décembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1143

Autorisation de signature - Servitude de passage - Martin Bouthiette - 166, rue Saint-Charles Sud – Lots numéros 5 703 897 et 5 703 899, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-157;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du commerce situé au 166, rue Saint-Charles Sud, M. Martin Bouthiette, souhaite augmenter le nombre de places assises à l'intérieur de son commerce;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage*, M. Bouthiette doit aménager des cases de stationnement supplémentaires à l'arrière de son terrain;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du même règlement, une servitude de passage, à laquelle la Ville de Granby doit intervenir, est requise;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage entre les lots numéros 5 703 897 et 5 703 899 du cadastre du Québec, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 120 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage* actuellement en vigueur, le tout au frais de M. Martin Bouthiette, propriétaire du 166, rue Saint-Charles Sud.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1144

Autorisation de signature - Addenda - Bail de stationnement - Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph (Église Sainte-Famille de Granby) - 115, rue Principale - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-150;

CONSIDÉRANT le bail signé entre la Ville de Granby et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph (Église Sainte-Famille de Granby), le 17 mars 2014, lequel bail a pour objet de convenir des règles concernant l'utilisation par la Ville du stationnement appartenant à l'Église, située au 115, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées aux articles 4 h) et 5 b) ainsi qu'à l'annexe A du bail;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail vient à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la planification et de la gestion du territoire recommande le renouvellement du bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la signature d'un addenda au bail conclu entre la Ville de Granby et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph (Église Sainte-Famille de Granby), lequel bail a pour objet de convenir des règles concernant l'utilisation par la Ville du stationnement appartenant à la Fabrique, située au 115, rue Principale, afin de modifier les articles 4 h) et 5 b) ainsi que le plan de stationnement joint en annexe et plus précisément, afin d'ajouter des précisions quant aux espaces de stationnement réservés aux usagers de l'Église Sainte-Famille, le tout tel que

plus amplement détaillé au projet d'addenda au bail joint au sommaire numéro SJ-2018-150; et

d'autoriser le renouvellement dudit bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, aux mêmes conditions prévues au bail, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2018-150.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1145

Autorisation de signature – Addenda - CIUSSS de l'Estrie - CHUS (Hôpital de Granby) – Stationnements

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-158;

CONSIDÉRANT la demande de modification de l'entente relative à divers stationnements par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Hôpital de Granby (CIUSSS de l'Estrie);

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de l'Estrie est locataire de certains terrains et que les propriétaires de ceux-ci consentent à ce que la Ville applique sa réglementation en matière de stationnement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente intervenue entre la Ville et le CIUSSS de l'Estrie, en vue de prévoir l'application par la Ville de son règlement de stationnement, selon les termes et conditions mentionnés à l'addenda joint au sommaire numéro SJ-2018-158, aux trois (3) endroits suivants:

- stationnement situé au 288, rue Bourget Ouest (appartenant à la Société zoologique de Granby);
- stationnement situé au 30, rue Saint-Antoine Sud (appartenant à Développement Olymbec inc.)
- stationnement situé au 115, rue Victoria (appartenant à la compagnie 9210-3639 Québec Inc.);

de modifier l'annexe 6 de l'entente initiale concernant le stationnement du Centre d'hébergement Vittie & Desjardins; et

d'autoriser les Services juridiques de la Ville à modifier le *Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique*, en y intégrant les modifications apportées à ladite entente.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents

nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1146 **Entente – Le Palace de Granby – Non-renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-160;

CONSIDÉRANT l'entente visant notamment la gestion de l'édifice du Palace et la programmation de la salle de spectacle, signée par la Ville de Granby et Le Palace en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2020 et qu'elle se renouvellera à la seule discrétion de la Ville par période successive de cinq (5) ans sur préavis de vingt-quatre (24) mois avant la fin du terme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les modalités de l'entente entre la Ville et le Palace et d'amorcer des discussions avec Le Palace;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'aviser Le Palace de l'intention de la Ville de ne pas proroger l'entente à la fin du terme se terminant le 31 décembre 2020, le tout dans le but d'entreprendre des discussions afin de revoir les modalités d'une nouvelle entente pouvant intervenir, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1147 **Règlement hors cour - Sintra inc. - Dossier numéro 460-17-002312-163**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-161;

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties en vue de régler le dossier numéro 460-17-002312-163;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser l'entente de règlement hors cour du dossier numéro 460-17-002312-163, pour un montant de 50 000 \$ en capital, intérêts et frais, plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 544-2018, en date du 13 décembre 2018.

d'autoriser M^e Marilyse Racicot de chez Racicot Chandonnet, avocats et les avocats des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1148

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 novembre au 10 décembre 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-221;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 novembre au 10 décembre 2018, soit :

- les comptes pour la période du 27 novembre au 10 décembre 2018, pour la somme de 8 144 785,37 \$, et
- les salaires pour la période du 18 novembre au 1^{er} décembre 2018, pour la somme de 794 340,72 \$,

pour un total de 8 939 126,09 \$, soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Contrat d'entretien - Imprimante B400 - Services juridiques - 60 mois
Réf. : 294/2018 - C2018-1743
Du 16 décembre 2018 au 15 décembre 2023
Fournisseur : Xerox - Gestion de documents de l'Estrie
Dépense annuelle estimée, taxes incluses 179,00 \$
Dépense totale estimée, pour 60 mois, taxes incluses 895,00 \$
2. Service de météo (Weather brain) - Travaux publics - 24 mois
Réf. : 302/2018 - C2018-1160
Du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2020
Fournisseur : Campbell Scientific (Canada) Corp
Dépense annuelle, taxes incluses 12 762,23 \$
Dépense totale, pour 24 mois, taxes incluses 25 524,45 \$
3. Maintenance UPS - Service de police - 1 an
Réf. : 299/2018 - C2018-1799
Du 8 décembre 2018 au 7 décembre 2019
Fournisseur : Vertiv inc.
Dépense annuelle, taxes incluses 1 983,32 \$
4. Maintenance système téléphonique BCM - 735, rue Dufferin - 6 mois
Réf. : 297/2018 - C2018-1800
Du 19 décembre 2018 au 18 juin 2019
Fournisseur : TIC Téléphonie industrielle / Commerciale
Dépense annuelle taxes incluses 943,48 \$

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 539-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 12 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1149

Immobilisations - Décret des travaux du programme triennal d'immobilisations (PTI) - Année 2019 - Fonds de roulement et autres fonds

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-210;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser un emprunt au fonds de roulement au bénéfice du fonds général de la Ville au montant de 5 050 000 \$, incluant la ristourne sur la TPS ou la TVQ si applicable, lequel est remboursable sur cinq ans;

d'autoriser des transferts budgétaires du budget à divers projets pour un montant de 6 220 000 \$, du fonds de roulement à divers projets pour un montant de 5 050 000 \$ soit 4 800 000 \$ au projet 01-2019 et 250 000 \$ au projet 10-2019 ainsi que de les surplus réservés au projet 10-2019 pour un montant de 1 200 000 \$;

de décréter des travaux du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2019; et

d'autoriser une enveloppe budgétaire de 12 470 000 \$ à même le programme triennal d'immobilisations 2019, afin de permettre de débiter lesdits travaux détaillés aux annexes du rapport SF-2018-210, pour valoir comme si au long récitées.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration et le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 002-2019, en date du 11 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1150

Disposition d'actifs - Autorisation de vente – Enchère publique – Tracteur Landini – Balai aspirateur

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-211;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Travaux publics déclare désuets certains équipements, soit un tracteur Landini et un balai aspirateur, dont les fiches de caractéristiques sont jointes au présent sommaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la division des approvisionnements à disposer de ces deux équipements par enchère publique par l'intermédiaire du CSPQ et/ou de Les Encans Ritchie;

d'autoriser le transfert du droit de propriété aux plus hauts enchérisseurs ou à l'offre la plus avantageuse, par les représentants de la Ville;

d'informer les acquéreurs, par la présente résolution, que les ventes sont effectuées sans aucune garantie légale ou autre.

Adoptée à l'unanimité

de conclure le contrat numéro 271/2018 pour les services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour divers mandats, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Migué & Fournier Arpenteurs-Géomètres inc., pour un montant total, taxes incluses, de 49 582,97 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 13 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1154

Adjudication du contrat numéro 252/2018 - Location de toilettes chimiques - Les Cabinets Stukely inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-217;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 252/2018 pour un service de location de toilettes chimiques pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Cabinets Stukely inc., pour un montant total estimé pour 3 ans, taxes incluses, de 193 462,68 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 004-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 12 décembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 5 novembre 2018, à l'addenda n° 1 en date du 14 novembre 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 26 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1155

Adjudication du contrat numéro 248/2018 - Service de laboratoire pour analyses d'eau - Groupe Environex inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-218;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 248/2018 pour la réalisation d'un mandat de services professionnels pour un service de laboratoire pour les analyses d'eau potable et usée pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Groupe Environex inc., pour un montant total estimé pour 3 ans, taxes incluses, de 816 414,48 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 003-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2023, en date du 12 décembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 1^{er} novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1156 **Adjudication du contrat numéro 253/2018 - Service de transport d'eau potable par camion-citerne - Trans-Eau inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-201;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 253/2018 pour un service de transport d'eau potable par camion-citerne, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Trans-Eau inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 123 310,69 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à l'ouverture des soumissions en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1157 **Approbation des critères - Service d'une agence spécialisée en communication graphique - Dossier numéro 283/2018**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-215;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour une agence spécialisée en communication graphique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour les services d'une agence spécialisée en communication graphique :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| • Expérience et expertise de la firme | 25 points |
| • Expérience du graphiste | 25 points |
| • Créativité | 15 points |
| • Organisation de la firme | 15 points |
| • Méthodologie | 10 points |
| • Qualité de l'offre de service | 10 points |

Total 100 points

Adoptée à l'unanimité

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 22 novembre 2018, totalisant au fonds des opérations la somme de 538 950 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 506-2018, en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1160

Mouvements de main-d'œuvre – 4 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 – Embauche – M. Claude Paquette au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Stéphane Prud'homme au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Benoit Marquis au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Axel Brassard au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Gilles Guertin au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Alexandre Lussier au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Samuel Hamelin au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Stéphane Dubois au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – Mme Amélie Bolduc au poste de journalière-opératrice au Service des travaux publics – Embauche – M. Chad Lebeau au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Embauche – M. Marc-Antoine Morin au poste de chef à la Division des communications au Service des ressources humaines et des communications

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-052, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.)*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 4 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2018-052 et ses annexes, pour valoir comme si au long récité; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. de ratifier l'embauche de monsieur Claude Paquette au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 5 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Paquette occupe ce poste de façon temporaire depuis le 16 juin 2015;
2. de ratifier l'embauche de monsieur Stéphane Prud'homme au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 6 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Prud'homme occupe ce poste de façon temporaire depuis le 11 avril 2016;
3. de ratifier l'embauche de monsieur Benoit Marquis au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 8 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Marquis occupe ce poste de façon temporaire depuis le 25 avril 2016;

4. de ratifier l'embauche de monsieur Axel Brassard au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 9 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Brassard occupe ce poste de façon temporaire depuis le 25 avril 2016;
5. de ratifier l'embauche de monsieur Gilles Guertin au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 10 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Guertin occupe ce poste de façon temporaire depuis le 28 mai 2006;
6. de ratifier l'embauche de monsieur Alexandre Lussier au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 12 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Lussier occupe ce poste de façon temporaire depuis le 4 juillet 2016;
7. de ratifier l'embauche de monsieur Samuel Hamelin au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 13 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Hamelin occupe ce poste de façon temporaire depuis le 8 mai 2017;
8. de ratifier l'embauche de monsieur Stéphane Dubois au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 14 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Dubois occupe ce poste de façon temporaire depuis le 18 avril 2017;
9. de ratifier l'embauche de madame Amélie Bolduc au poste de journalière-opératrice au Service des travaux publics le 15 décembre 2018. La période de probation a déjà été complétée puisque madame Bolduc occupe ce poste de façon temporaire depuis le 24 avril 2017;
10. d'autoriser l'embauche de monsieur Chad Lebeau au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 1^{er} janvier 2019, à la suite du départ à la retraite de monsieur Michel Roger. La période de probation a déjà été complétée puisque monsieur Lebeau occupe ce poste de façon temporaire depuis le 23 juin 2014;
11. d'autoriser l'embauche de monsieur Marc-Antoine Morin au poste de chef à la Division des communications à une date à être déterminée, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de madame Darveau. Cette embauche est conditionnelle à l'approbation d'une période de probation de 6 mois, laquelle doit être réalisée à la satisfaction de la direction générale.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 538-2018, en date du 12 décembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1161

Politique de rémunération du personnel cadre - Mise à jour

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-044, le tout soumis sous réserve des

dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser l'adoption des modifications apportées à la politique RH-01 - Rémunération du personnel cadre, toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 529-2018 et 001-2019, en date du 12 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1162

Échelle salariale - Direction générale - Directeur général - Directeur général adjoint

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-054, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT la réorganisation à la Direction générale en date du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les nouvelles fonctions du poste de directeur général adjoint;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'établir une nouvelle classe de rémunération pour le directeur général adjoint afin de maintenir un écart salarial de 12 % entre la classe 8 de l'échelle salariale des postes cadres de la Ville et ladite classe DGA, celle-ci devant être indexée annuellement, selon le même taux que celui des autres postes cadres, à moins de décision contraire du conseil;

de rémunérer le directeur général adjoint, M. Jean-Pierre Renaud, à l'échelon 15 ans de la nouvelle classe salariale DGA, et ce, rétroactivement à sa nomination en date du 5 novembre 2018;

de rémunérer le directeur général, M. Michel Pinault, à compter de la présente résolution, selon un salaire annuel respectant l'écart salarial de 12 % avec le salaire du directeur général adjoint, positionnant ainsi le salaire du directeur général de la Ville de Granby dans la moyenne pour les villes entre 50 000 et 100 000 habitants.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 540-2018, en date du 12 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1163

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-3, 92 à 100, rue Principale et 106 à 118, rue Saint-Jacques, 2018-3327 - PIIA-20, 547 à 589, rue du Mont-Saint-Bruno et 415 à 451, rue du Mont-Brome, 2018-3437 - PIIA-20, 579 à 589, rue du Mont-Saint-Bruno et 415 à 417, rue du Mont-Brome, 2018-3436 - PIIA-20, 437 à 451, rue du Mont-Brome, 2018-3435

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-308

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 4 décembre 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2018-3327	181204-07	92 à 100, rue Principale et 106 à 118, rue Saint-Jacques	Construction
PIIA-20	2018-3437	181204-10	547 à 589, rue du Mont-Saint-Bruno et 415 à 451, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-3436	181204-11	579 à 589, rue du Mont-Saint-Bruno et 415 à 417, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-3435	181204-12	437 à 451, rue du Mont-Brome	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1164

Refus - Demande numéro 2018-80327 de modification au Règlement de zonage - 1000, rue des Écuyers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-290, transmettant la résolution 181120-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Marc Pomerleau, ingénieur et directeur de projets pour le Groupe Lobato inc., a formulé, le 23 octobre dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre l'usage d'habitation multifamiliale de 6 logements et plus à l'intérieur de la zone résidentielle JJ10R;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre les bâtiments de 6 logements alors que le minimum actuel est de 9 logements par bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de densité d'un secteur de forte densité va à l'encontre des objectifs de gestion du périmètre urbain visant à limiter l'expansion en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 181120-05, ne recommande pas la présente demande de modification au Règlement de zonage;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de refuser la demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage portant le numéro 2018-80327, considérant que la présente demande va à l'encontre de l'objectif de densification du périmètre urbain et que le secteur devrait demeurer un secteur de forte densité.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1165

Autorisation de signature - Acquisition de lots - Installation de poteau d'incendie - Lots 6 253 365 et 6 253 367, CQ - Rue Lansdowne

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-301;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition de lots sur la rue Lansdowne;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'acquisition des lots numéros 6 253 365 et 6 253 367 du cadastre du Québec pour l'installation d'un poteau d'incendie sur la rue Lansdowne pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) chacun, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 528-2018, en date du 4 décembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1166

Autorisation de signature - Acquisition de lot - Élargissement de trottoir - Lot 6 225 375, CQ - Rue Saint-Charles Sud

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-297;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition d'un lot sur la rue Saint-Charles Sud;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 225 375 du cadastre du Québec pour l'élargissement de trottoir sur la rue Saint-Charles Sud pour la somme de cinq cent quatre-vingt-seize dollars (596,00 \$), payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 508-2018, en date du 27 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1167

Réception provisoire des travaux – Réhabilitation de la conduite d'eau potable des rues Moreau et Saint-Gabriel (entre les rues Cabana et Bourget) - Contrat numéro 089/2018 – Sanexen Services Environnementaux inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-300;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 25 juillet 2018, la réception provisoire des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable des rues Moreau et Saint-Gabriel (entre les rues Cabana et Bourget), réalisés conformément aux plans et devis préparés par le Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville de Granby, division ingénierie, et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat 089/2018 conclu entre la Ville de Granby et Sanexen Services Environnementaux inc.

Adoptée à l'unanimité

d'accepter, en date du 1^{er} décembre 2018, la réception définitive des travaux de mise aux normes et de cession des infrastructures des rues de Boisjoli et de Beauharnois réalisés conformément aux plans et devis et sous la surveillance de la firme Avizo experts-conseils;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 12-2017 conclue entre la Ville de Granby et Développement M. Paul-Émile Daigle.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1171

Réception définitive – Travaux de réhabilitation structurale de chaussée et amélioration de drainage – Rues de Trois-Rivières et de Tracy – Contrat numéro 177/2017 – Gestion Dexsen inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-292;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 13 novembre 2018, la réception définitive des travaux de réhabilitation structurale de chaussée et amélioration de drainage des rues de Trois-Rivières et de Tracy effectués au contrat numéro 177/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 177/2017 conclu entre la Ville de Granby et Gestion Desxen inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1172

Réception définitive – Travaux de séparation des réseaux d'égout et de reconstruction de la voirie - rue Saint-Jacques (entre les rues Principale et Saint-Georges) – Contrat numéro 196/2017 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-291;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter, en date du 12 novembre 2018, la réception définitive des travaux de séparation des réseaux d'égout et de reconstruction de la voirie de la rue Saint-Jacques entre les rues Principale et Saint-Georges effectués au contrat numéro 196/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 196/2017 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1173 **Réception définitive – Travaux de reconstruction des infrastructures municipales – Rue Bérard (de Bourget Ouest à Jean-Talon) – Contrat numéro 141/2017 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-285;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accepter, en date du 6 novembre 2018, la réception définitive des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Bérard de Bourget Ouest à Jean-Talon, effectués au contrat numéro 141/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux à la suite du contrat numéro 141/2017 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1174 **Réception définitive – Travaux de réfection de chaussée et trottoirs – Rue Douville (de Mercier à Robinson Sud) – Contrat numéro 136/2017 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-315;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter, en date du 4 décembre 2018, la réception définitive des travaux de réfection de chaussée et trottoirs de la rue Douville, entre les rues Mercier et Robinson Sud, effectués au contrat numéro 136/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux suite au contrat numéro 136/2017 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1175 **Réception définitive – Travaux de réaménagement – Traverse piste cyclable La Montérégiade et rue Saint-Charles Sud - Contrat numéro 036/2017 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-311;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter, en date du 6 décembre 2018, la réception définitive des travaux de réaménagement de la traverse de la piste cyclable La Montérégiade et de la rue Saint-Charles Sud effectués au contrat numéro 036/2017; et

d'accepter, en date du 29 novembre 2018, la réception définitive des travaux de construction d'un lien cyclable de la rue King à la piste cyclable La Montérégiade, effectués au contrat numéro 214/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 214/2017 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1179

Réception définitive – Travaux d'amélioration du drainage - Rue de Milan (de Fréchette à de Mont-Joli) - Contrat numéro 065/2017 – Univert Paysagement inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-312;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 1^{er} juillet 2018, la réception définitive des travaux d'amélioration de drainage de la rue de Milan (de Fréchette à de Mont-Joli), effectués au contrat numéro 065/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au numéro contrat 065/2017 conclu entre la Ville de Granby et Univert Paysagement inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1180

Réception définitive – Remplacement de vannes guillotines aux bassins d'aération - Station d'épuration des eaux usées – Contrat numéro 181/2016 – Nordmec Construction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-310;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 22 novembre 2018, la réception définitive des travaux de remplacement de vannes guillotines aux bassins d'aération à la station d'épuration de la Ville de Granby, effectués au contrat numéro 181/2016; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux suite au contrat numéro 181/2016 conclu entre la Ville de Granby et Nordmec Construction inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1181

Famili-neige - Édition 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-110;

CONSIDÉRANT QUE la Ville confie à Vie culturelle et communautaire le mandat d'organiser un événement hivernal populaire pour les citoyens;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la tenue de l'activité Famili-neige le 2 février 2019 au parc Daniel-Johnson et le 9 février 2019 au parc Terry-Fox;

d'autoriser l'installation de tentes de prospecteurs par les scouts pour la nuit du samedi 2 février (les responsables s'assureront de répondre aux exigences du Service des incendies afin que cette nuitée soit sécuritaire pour tous);

d'autoriser la tenue de feux d'artifice le 2 février au parc Daniel-Johnson et le 9 février au parc Terry-Fox, et ce, selon les normes du Service des incendies;

d'autoriser la musique amplifiée jusqu'à 22 h le 9 février au parc Terry-Fox;

de permettre l'utilisation de VTT dans le parc, par les organisateurs;

d'autoriser la présence de chevaux au parc Daniel-Johnson pour les promenades en voiturettes;

d'autoriser la présence de chiens de traîneaux dans le parc Terry-Fox pour les promenades de traîneaux;

d'autoriser l'utilisation de foyers extérieurs conformes (sur les deux sites) selon les normes du Service des incendies;

d'autoriser l'utilisation d'un brasero (sur les deux sites);

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité, et ce, jusqu'à un montant maximal de 21 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 6 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1182

Utilisation d'un terrain - 1200, boulevard Industriel - Club avion modèle de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-111;

CONSIDÉRANT que le Club avion modèle de Granby utilise le terrain situé au 1200, boulevard Industriel depuis 2003 pour ses activités;

CONSIDÉRANT que le Club avion modèle de Granby a des activités à l'année;

CONSIDÉRANT que le Club avion modèle de Granby doit présenter une demande d'utilisation chaque année avant le 30 avril;

CONSIDÉRANT que la Ville, avec un préavis de 30 jours, pourra reprendre possession du terrain ainsi prêté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le Club avion modèle de Granby à utiliser le terrain de la Ville situé au 1200, boulevard Industriel, pour la saison d'activités extérieures 2019; et

d'autoriser les heures d'activités suivantes:

- tous les jours, entre 9 h et 21 h;
- lors d'évènements spéciaux, entre 9 h et 22 h 30.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1183

Aide financière - Atelier 19 - Années 2019 à 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-109;

CONSIDÉRANT que l'Atelier 19 a su, au cours des années, relever le défi de coordonner et réaliser des oeuvres d'art communautaire;

CONSIDÉRANT que l'Atelier 19 est reconnu comme un pionnier en art communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente afin de poursuivre les œuvres communautaires et impliquer des ressources complémentaires à ces projets;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans accordant une aide financière à l'Atelier 19 pour la réalisation de murales collectives et d'animation d'activités artistiques au montant de 47 500 \$ en 2019, de 48 687 \$ en 2020 et de 49 905 \$ en 2021, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 6 décembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1184

Ajout à la liste des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus - Accréditation - Escadrilles canadiennes de plaisance - Escadrille Champlain

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-112;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif Escadrilles canadiennes de plaisance - Escadrille Champlain répond aux conditions de la politique de reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconnaître l'organisme Escadrilles canadiennes de plaisance - Escadrille Champlain comme organisme sans but lucratif afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la politique de reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à modifier l'annexe des organismes sans but lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1185

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby ».

De plus, une copie de ce projet de règlement sera transmis aux municipalités concernées contiguës à la Ville de Granby afin de demander leur avis sur ce règlement.

20 h 07

Mme la conseillère Catherine Baudin quitte son siège à la table du conseil.

2018-12-1186

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le *Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité*

publique afin d'ajouter à l'annexe « F » les interventions par entente pour des stationnements publics utilisés par le CIUSSS et de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite sur feu rouge afin d'ajouter l'intersection des rues Saint-Jude Nord et Évangéline

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter à l'annexe « F » les interventions par entente pour des stationnements publics utilisés par le CIUSSS et de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite sur feu rouge afin d'ajouter l'intersection des rues Saint-Jude Nord et Évangéline.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter à l'annexe « F » les interventions par entente pour des stationnements publics utilisés par le CIUSSS et de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite sur feu rouge afin d'ajouter l'intersection des rues Saint-Jude Nord et Évangéline ».

2018-12-1187

Adoption – Règlement numéro 0819-2018 portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0819-2018 portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1188

Adoption – Règlement numéro 0820-2018 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2019

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0820-2018 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

20 h 08

Mme la conseillère Catherine Baudin regagne son siège à la table du conseil.

2018-12-1189

Adoption – Règlement numéro 0821-2018 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'honoraires professionnels, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0821-2018 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'honoraires professionnels, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1190

Adoption – Règlement numéro 0822-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0822-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1191 **Adoption – Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1192 **Adoption – Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1193 **Adoption – Règlement numéro 0825-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales F101C, F110C, F114C et FJ04C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP26-2018 et SP26-2018**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP26-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0825-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP26-2018 et SP26-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1194

Adoption – Règlement numéro 0826-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard), initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2018 et SP27-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP27-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0826-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard), initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2018 et SP27-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1195

Avis de motion – Modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage – Zone LN01A et zones agricoles et industrielles – Poste de compression – classe d'usages public utilitaire « Puti »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage de façon à ce que tout poste de compression de gaz en lien avec un gazoduc, faisant partie de la classe d'usages «Puti» (public utilitaire), ne soit plus permis dans aucune zone agricole dont la zone LN01A, située à l'est du boulevard Pierre-Laporte et au sud des rues Bruce et Coupland, et ne soit dorénavant que permis dans les zones

industrielles et à une distance minimale de 500 mètres de toute zone commerciale ou résidentielle, telles qu'identifiées à ce règlement.

2018-12-1196

Deuxième période de questions des citoyens**1. M. Pascal Côté, 138, rue Laval Sud**

M. Pascal Côté s'adresse au conseil municipal pour obtenir des explications concernant l'emprunt du point 7.2. de la présente séance, ce qu'on lui explique. De plus, il demande quel montant le Complexe Artopex devait en taxes, ce qu'on lui répond. Pour terminer, il demande de l'information concernant le système de traitement des eaux et si le rejet des eaux usées se fait toujours dans les rivières. M. le maire répond que oui.

2. Mme Gysèle Rainville, 388, rue Coupland

Mme Gysèle Rainville demande à M. le maire la relecture de l'avis de motion ajouté au point 13.1. des affaires nouvelles, ce que M^e Julie Bertrand fait. En complément, M. Michel Pinault explique le processus et le pourquoi de cet avis. Mme Rainville réitère sa demande afin que la Ville consulte les citoyens dès qu'elle aura reçu toutes les informations pertinentes au dossier, et ce, avant de prendre des décisions.

3. M. Pierre Bell, 388, rue Coupland

M. Pierre Bell s'adresse au conseil municipal afin de vérifier si les postes de compression était déjà permis dans les zones longeant la ligne de conduite de gaz actuelle et demande quand cette permission a été donnée. M. Pinault répond qu'il n'a pas l'information ce soir mais qu'il peut lui fournir éventuellement.

4. M. Robert Casavant

M. Robert Casavant s'adresse au conseil municipal relativement au programme de revitalisation des quartiers résidentiels et demande si les couvertures sont exclues. M. le maire lui explique. De plus, M. Casavant s'informe quant au déneigement des rues des circuits d'autobus qui est prévu. Finalement, il souhaite un bon temps des Fêtes aux membres du conseil.

2018-12-1197

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de lever la séance. Il est 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Julie Bertrand, greffière adjointe